Société de l'assurance automobile Québec & &

Le tableau de la documentation des variables du jeu de données est présenté comme suit:

VARIABLE: Nom de la variable utilisé au jeu de données.

DESCRIPTION VARIABLE: Nom fonctionnel et/ou description détaillée de la variable.

VALEUR POSSIBLE: Valeurs possibles que peut prendre la variable décrite sur le rapport d'accident, s'il y a lieu.

DESCRIPTION VALEUR: Description des valeurs que peut prendre la variable, s'il y a lieu.

EXPLICATION VALEUR: Explications supplémentaires des contenus des variables, s'il y a lieu.

TYPE: Type de la variable: Num (numérique), Alph (alphanumérique).

LONGUEUR: Nombre de caractères possibles pour la variable.

VARIABLE	DESCRIPTION VARIABLE	VALEUR POSSIBLE	DESCRIPTION VALEUR	EXPLICATION VALEUR	TYPE L	LONGUEUF
AN	Année de l'accident (AAAA).	(s'il y a lieu)	(s'il y a lieu)	(s'il y a lieu)	Num	8
NO_SEQ_COLL	Numéro séquentiel identifiant l'accident.		Composé de l'année de l'accident et d'un numéro séquentiel.	Exemple: AAAA _ 999, où l'année et le numéro séquentiel sont séparés par un espace, une barre de soulignement et un espace.	Alph	15
MS_ACCDN	Mois de l'accident.	01	Janvier	sopace, and zane ac coungitement of an copace.	Alph	4
MO_AGGBIT		02	Février		,p	•
		03	Mars			
		04	Avril			
		05	Mai			
		06	Juin			
		07	Juillet			
		08	Août			
		09	Septembre			
		10	Octobre			
		11	Novembre			
		12	Décembre			
HR_ACCDN	Heure de l'accident.	00:00:00-03:59:00	Intervalle de 4 heures, contenant l'heure réelle de l'accident.		Alph	20
 I		04:00:00-07:59:00				
		08:00:00-11:59:00				
		12:00:00-15:59:00				
I		16:00:00-19:59:00				
		20:00:00-23:59:00				
			Non précisé			
JR_SEMN_ACCDN	Jour de la semaine de la date de l'accident.	SEM	Lundi au vendredi		Alph	4
		FDS	Samedi ou dimanche			
GRAVITE	Gravité de l'accident: Indique la gravité de l'accident en fonction de la présence et de l'état des victimes.	Mortel ou grave	Au moins une victime décédée dans les 30 jours suivant l'accident ou aucun décès et au moins une victime blessée gravement (blessures nécessitant l'hospitalisation, incluant celles pour lesquelles la personne demeure en observation à l'hôpital).	Modalité à utiliser pour obtenir les chiffres du bilan routier.	Alph	54
		Léger	Seulement une ou plusieurs victimes blessées légèrement (blessures ne nécessitant pas l'hospitalisation ni la mise en observation de la personne, même si elles exigent des traitements chez un médecin ou dans un centre hospitalier).	Modalité à utiliser pour obtenir les chiffres du bilan routier.		
		Dommages matériels seulement	Aucune victime, et l'évaluation des dommages est supérieure au seuil de rapportage (seuil de 2 000\$ depuis mars 2010).	Modalité à utiliser pour obtenir les chiffres du bilan routier.		
		Dommages matériels inférieurs au seuil de rapportage	Aucune victime, et l'évaluation des dommages est inférieure ou égale au seuil de rapportage (seuil de 2 000\$ depuis mars 2010).	Modalité à exclure pour obtenir les chiffres du bilan routier.		
NB_VICTIMES_TOTAL	Nombre total de victimes (décès, blessés graves et	t 0	Aucune victime est décédée ou n'a été blessée.		Num	8
_	blessés légers) dans l'accident.	1	1 victime est décédée ou a été blessée.			
		2	2 victimes sont décédées ou ont été blessées.			
		9	3 victimes ou plus sont décédées ou ont été blessées.			

VARIABLE	DESCRIPTION VARIABLE	VALEUR POSSIBLE	DESCRIPTION VALEUR	EXPLICATION VALEUR	TYPE	LONGUEUR
		(s'il y a lieu)	(s'il y a lieu)	(s'il y a lieu)		
NB_VEH_IMPLIQUES_ACCDN	Nombre de véhicules impliqués dans l'accident.	1	1 seul véhicule routier a été impliqué.		Num	8
		2	2 véhicules routiers ont été impliqués.			
		9	3 véhicules routiers ou plus ont été impliqués.			
			Non précisé			
REG_ADM	Région administrative du Québec:	Bas-Saint-Laurent (01)	Bas-Saint-Laurent		Alph	40
	La région administrative est déterminée à partir du	Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	Saguenay—Lac-Saint-Jean			
	code de municipalité.	Capitale-Nationale (03)	Capitale-Nationale			
		Mauricie (04)	Mauricie			
		Estrie (05)	Estrie			
		Montréal (06)	Montréal			
		Outaouais (07)	Outaouais			
		Abitibi-Témiscamingue (08)	Abitibi-Témiscamingue			
		Côte-Nord (09)	Côte-Nord			
		Nord-du-Québec (10)	Nord-du-Québec			
		Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine			
		Chaudière-Appalaches (12)	Chaudière-Appalaches			
		Laval (13)	Laval			
		Lanaudière (14)	Lanaudière			
		Laurentides (15)	Laurentides			
		Montérégie (16)	Montérégie			
		Centre-du-Québec (17)	Centre-du-Québec			
			Non précisé			
VITESSE_AUTOR	Vitesse autorisée.	<50	Moins de 50 km/h	Vitesse permise, en kilomètres/heure, par l'autorité compétente sur la route où	Alph	8
_		50	Vitesse permise en km/h	est survenu l'accident. Pour un accident à une intersection, la vitesse la plus		
		60		élevée parmi celles des routes qui se croisent sera inscrite.		
		70				
		80				
		90				
		100				
			Non précisé			

VARIABLE	DESCRIPTION VARIABLE	VALEUR POSSIBLE	DESCRIPTION VALEUR	EXPLICATION VALEUR	TYPE LONG
		(s'il y a lieu)	(s'il y a lieu)	(s'il y a lieu)	1
CD_GENRE_ACCDN	Genre d'accident: Sert à indiquer la nature de l'accident et le premier fait physique (impact).	véhicule	Collision avec véhicule routier	Véhicule routier: automobile ou camion léger, camion, tracteur routier, véhicule- outil, véhicule d'équipement, autobus, minibus, taxi, véhicule d'urgence, motocyclette, cyclomoteur, véhicule récréatif, motoneige, VHR, motocyclette visée par la loi VHR.	Alph 2
		piéton	Collision avec piéton	Toute personne qui circule à pied, tire, pousse un objet ou se trouve sur ou dans cet objet. Toute personne qui utilise un équipement qui n'est pas autorisé à circuler sur un chemin public est assimilée à un piéton.	
		cycliste	Collision avec cycliste	Toute personne qui circule à bicyclette (assistée ou non), en tricycle, en monocycle ou en quadricycle.	
		animal	Collision avec animal	Animal domestique ou sauvage.	
		objet fixe	Lampadaire	Support fixe servant à soutenir des équipements d'éclairage.	
		,	Support/feu de signalisation	Support servant à soutenir de façon permanente des panneaux de signalisation ou des feux de signalisation.	
			Poteau (service public)	Support fixe servant à soutenir des équipements d'utilité publique, autre qu'un lampadaire ou un feu de signalisation.	
			Arbre	Toute espèce d'arbres, excluant les haies.	
			Section de glissière de sécurité	Section d'un dispositif de protection en tôle ondulée, en béton (New Jersey) ou er acier, servant à retenir les véhicules routiers quittant la chaussée.	n
			Atténuateur d'impact	Dispositif de sécurité installé devant des obstacles fixes le long d'une route pour réduire les préjudices corporels et les dommages matériels, lorsqu'un véhicule quitte la route devant l'obstacle.	
			Extrémité de glissière de sécurité	Bout de la glissière, excluant les atténuateurs d'impact.	
			Pilier (pont/tunnel)	Partie d'une structure (pont, tunnel, viaduc) qui en supporte la charge.	
			Amoncellement de neige	Accumulation de neige.	
			Bâtiment/édifice/mur	Comprend, entre autres, toute construction servant à abriter des individus, des animaux ou des choses.	
			Bordure/trottoir	Bande qui limite le bord de la chaussée ou l'accotement, ou chemin surélevé longeant une rue et réservé aux piétons.	
			Borne-fontaine	Pièce d'équipement servant de point d'eau et généralement utilisée pour combattre un incendie.	
			Clôture/barrière	Enceinte qui délimite un espace. Inclut aussi les haies.	
			Fossé	Tranchée ou canal aménagé le long d'une route, servant à l'écoulement de l'eau.	
			Paroi rocheuse	Mur de roc longeant une route.	
			Ponceau	Conduite de drainage, généralement en béton ou en métal, servant au passage de l'eau sous une route, une entrée, un accès.	
			Autre objet fixe	Tout objet impliqué dans une collision, autre que ceux décrits précédemment.	
		sans collision	Capotage	Lorsqu'un véhicule a culbuté ou capoté.	
			Renversement	Lorsqu'un véhicule se retrouve sur un de ses côtés, sans avoir capoté.	
			Submersion/cours d'eau	Lorsqu'un véhicule a plongé dans l'eau ou qu'il se retrouve dans un cours d'eau (ex.: rivière, lac).	
			Feu/explosion	Lorsqu'un véhicule a pris feu ou a explosé.	
			Quitte la chaussée	Lorsqu'un véhicule quitte la surface de roulement à la suite de la perte de contrôle du conducteur.	
			Autre	Tout événement sans collision, autre que ceux décrits précédemment.	7
		autre	Autre genre de collision	Tout genre de collision, autre que ceux décrits précédemment. Exemples: une collision avec un train, un obstacle temporaire ou un objet projeté/détaché.	
			Non précisé	1 2	┥ ┃

VARIABLE	DESCRIPTION VARIABLE	VALEUR POSSIBLE (s'il y a lieu)	DESCRIPTION VALEUR (s'il y a lieu)	EXPLICATION VALEUR (s'il y a lieu)	TYPE	LONGUEUF
CD_ETAT_SURFC	État de la surface de roulement lors de l'accident.	11	Sèche	Surface qui n'a reçu aucun liquide ou aucun matériau nuisant à l'adhérence des pneus.	Alph	4
		12	Mouillée	Surface qui a reçu un liquide de nature à diminuer l'adhérence entre le véhicule et la surface (autre qu'une substance huileuse ou graisseuse).		
		13	Accumulation d'eau (aquaplanage)	Surface où une pellicule d'eau entre la chaussée et les pneus entraîne la perte complète d'adhérence d'un véhicule.		
		14	Sable, gravier sur la chaussée	Surface couverte de sable ou de gravier.		
		15	Gadoue/neige fondante	Surface qui est couverte de neige mouillée ou de neige fondante.		
		16	Enneigée	Surface qui est couverte de neige.		
		17	Neige durcie	Surface couverte de neige qui est compactée et qui a durci.		
		18	Glacée	Surface qui a perdu son adhérence à la suite de l'apparition de glace.		
		19	Boueuse	Surface d'un chemin de terre à la suite d'une pluie ou toute autre surface qui a perdu de son adhérence par la présence de boue.		
		20	Huileuse	Présence d'huile ou de produit graisseux sur la chaussée.		
		99	Autre	Tout état de la surface, autre que ceux décrits précédemment.		
			Non précisé	, ,		
CD_ECLRM	Éclairement: Degré de clarté des lieux au moment de l'accident. L'éclairement fait référence à deux périodes d'une journée, soit le jour et la nuit.	1	Jour et clarté	Jour: Période comprise entre une demi-heure avant le lever du soleil et une demi- heure après son coucher. Clarté: Fait référence à la période comprise entre le lever du soleil et son coucher.	Alph	3
		2	Jour et demi-obscurité	Jour: Période comprise entre une demi-heure avant le lever du soleil et une demi- heure après son coucher. Demi-obscurité: Fait référence à la période entre la nuit et le lever du soleil et à la période entre le coucher du soleil et la nuit.		
		3	Nuit et chemin éclairé	Nuit: Période comprise entre une demi-heure après le coucher du soleil et une demi-heure avant son lever. Chemin éclairé: Chemin le long duquel sont installés des équipements d'éclairage qui fonctionnaient au moment de l'accident.		
		4	Nuit et chemin non éclairé	Nuit: Période comprise entre une demi-heure après le coucher du soleil et une demi-heure avant son lever. Chemin non éclairé: Chemin le long duquel, dans la région immédiate de l'accident, aucun équipement d'éclairage n'est installé ou l'équipement en place ne fonctionnait pas.		
			Non précisé	'		
CD_ENVRN_ACCDN	Environnement:	1	Scolaire	Région immédiate d'un établissement d'enseignement.	Alph	3
	Activité dominante du secteur où l'accident s'est	2	Résidentiel	Secteur domiciliaire principalement.	, up	
	produit.	3	Affaires / commercial	Secteur où l'activité principale est d'ordre commercial, administratif ou d'affaires.		
		4	Industriel / manufacturier	Secteur où l'activité principale est d'ordre industriel, manufacturier.		
		5	Rural	Secteur hors des limites des cités, villes et villages, sauf le secteur forestier.	-	
		6	Forestier	Secteur où l'activité principale est l'exploitation forestière ou forêt, même si on y trouve quelques habitations.	-	
		9	Autre (ex. lac, récréatif, parc, camping)	Toute activité dominante du secteur, autre que celles mentionnées précédemment.		
			Non précisé			
CD_CATEG_ROUTE	Catégorie de route sur laquelle le premier fait physique (impact) s'est produit.	1	Chemin public	Exemples: route numérotée, bretelle, collecteur d'autoroute, voie de service, artère principale, rue résidentielle, chemin, rang, ruelle.	Alph	4
		2	Hors chemin public	Exemples: terrain de stationnement, terrain privé, chemin privé, chemin forestier, sentier balisé.		

VARIABLE	DESCRIPTION VARIABLE	VALEUR POSSIBLE (s'il y a lieu)	DESCRIPTION VALEUR (s'il y a lieu)	EXPLICATION VALEUR (s'il y a lieu)	TYPE	LONGUEUR
CD_ASPCT_ROUTE	Aspect de la route sur le lieu de l'accident au moment de l'impact et dans son entourage	Droit	Chaussée où la direction de la circulation est relativement droite.		Alph	8
	immédiat en fonction du champ de vision d'un conducteur assis au volant de son véhicule.	Courbe	Chaussée où la direction de la circulation tourne vers la gauche ou vers la droite.			ı
			Non précisé			
CD_LOCLN_ACCDN	Localisation longitudinale (le long de la route) du premier fait physique (impact).	12	En intersection (moins de 5 mètres) ou dans un carrefour giratoire	Intersection: Partie de la chaussée déterminée par la surface commune des routes qui se rencontrent ainsi que les surfaces excédentaires comprises dans ur rayon de 5 mètres autour de l'intersection.	Alph	4
				Carrefour giratoire: Carrefour comportant trois branches ou plus, dans lequel convergent les courants de circulation sur une chaussée à sens unique entourant un îlot central ainsi que les surfaces excédentaires comprises dans un rayon de 5 mètres autour du carrefour.		l
		33	Près d'une intersection/carrefour giratoire	À plus de 5 mètres, mais à moins de 100 mètres de l'intersection ou du carrefour.		
		34	Entre intersections (100 mètres et +)	À plus de 100 mètres de la surface commune des routes qui se rencontrent.		1
		40	Centre commercial	Partie carrossable, avec ou sans voies, appartenant à un centre commercial.		,
		69	Pont (au-dessus d'un cours d'eau)	Structure permettant de traverser un cours d'eau.		1
			Autre pont (viaduc)	Structure permettant de traverser une voie de circulation routière ou ferroviaire, ou tout autre obstacle, autre qu'un cours d'eau.		
			Tunnel	Galerie souterraine de grande section permettant le passage d'une voie de communication.		ı
			Sous un pont ou un viaduc	En dessous d'une structure permettant de traverser des obstacles.		•
		99	Autres	Toute localisation, autre que celles décrites précédemment.		Ī
			Non précisé			
CD_CONFG_ROUTE	Configuration de la route: Caractéristiques des voies. Si l'accident a lieu à une	1	Sens unique	La circulation des véhicules est autorisée dans une direction seulement, indiquée par une flèche.	Alph	4
	intersection, la rue la plus importante de cette	23	Deux sens	Les véhicules se déplacent dans les deux directions.		
	intersection est décrite.	45	Séparée par aménagement	Les courants de circulation sont séparés par un aménagement physique.		
		9	Autre	Toute configuration, autre que celles mentionnées précédemment. Exemples: balises, voie de virage à gauche dans les deux sens.	_	ı
			Non précisé	Zitemples: Zalloss, Tele as Thage a galastic datic les dealt cons.		•
CD_ZON_TRAVX_ROUTR	Indicateur si l'accident a eu lieu près ou dans une zone de travaux.	0	Aux approches de la zone	Zone en amont des travaux où les conducteurs sont avisés des changements de voies, de la réduction de vitesse, des interdictions de passer, etc.	Alph	3
			Dans la zone	Zone où il y a des modifications de la configuration de la route ou de la vitesse autorisée afin de permettre les travaux, ou dans laquelle il y a des travaux mobiles.		<u> </u>

VARIABLE	DESCRIPTION VARIABLE	VALEUR POSSIBLE	DESCRIPTION VALEUR	EXPLICATION VALEUR	TYPE	LONGUEUF
		(s'il y a lieu)	(s'il y a lieu)	(s'il y a lieu)		
CD_COND_METEO	Conditions météorologiques: Conditions atmosphériques présentes lors de	11	Clair	Absence totale de nuages ou présence de nuages qui n'a pas pour effet d'assombrir ou de rendre la vision moins distincte.	Alph	4
	l'accident.	12	Couvert (nuageux/sombre)	Ciel couvert de nuages sombres et épais ayant pour effet d'assombrir et de rendre la vision moins distincte.		
		13	Brouillard/brume	« Fumée blanche opaque » formée de très petites gouttelettes d'eau en suspension dans l'air.		
		14	Pluie/bruine	Tombée régulière et continue de gouttelettes d'eau venant des nuages.		
		15	Averse (pluie forte)	Pluie soudaine et abondante.		
		16	Vent fort (pas de poudrerie, pas de pluie)	Déplacement d'air qui a pour effet de rendre un véhicule moins stable sur la route.		
		17	Neige/grêle	Tombée de gouttelettes d'eau cristallisées sous forme de neige ou de grêle.		
		18	Poudrerie/tempête de neige	Neige chassée par le vent (souvent en rafales) ou chute de neige accompagnée d'un vent violent.		
		19	Verglas	Couche de glace, généralement très mince, qui se forme lorsque tombe une pluie surfondue venant en contact avec des corps solides au-dessous de zéro degré Celsius.		
		99	Autre	Toute condition atmosphérique, autre que celles décrites précédemment.		
			Non précisé			
IND AUTO CAMION LEGER	Indicateur d'au moins une automobile ou un camion	0	Oui		Alph	3
	léger impliqué dans l'accident.	N	Non			
IND VEH LOURD	Indicateur d'au moins un véhicule lourd impliqué	0	Oui	Véhicule lourd: camion lourd, tracteur routier, autobus, autobus scolaire, minibus,	Alph	3
	dans l'accident.	N	Non	véhicule-outil ou d'équipement.	·	
IND_MOTO_CYCLO	Indicateur d'au moins une motocyclette ou un	0	Oui		Alph	3
	cyclomoteur impliqué dans l'accident.	N	Non		-	
IND_VELO	Indicateur d'au moins une bicyclette impliquée dans	0	Oui		Alph	3
	l'accident.	N	Non			
IND_PIETON	Indicateur d'au moins une victime piéton (blessée	0	Oui		Alph	3
	ou décédée) dans l'accident.	N	Non			